
DESTINATAIRES :	Personnel en soins infirmiers et intervenants du traitement intensif bref à domicile (TIBD), Médecins et IPSSM
EXPÉDITEURS :	Amélie Roy, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers volet santé mentale et dépendance, DSIEU Roxane Gal, cheffe des services alternatifs à l'hospitalisation (DPSMD)
DATE :	Le 2 septembre 2025
OBJET :	Mise en œuvre du processus – Gestion des ordonnances et de la médication au TIBD

Dans le cadre du développement des services alternatifs à l'hospitalisation en santé mentale, un nouveau **processus clinique** – [PRC-DSIEU-10021 Gestion des ordonnances et de la médication au traitement intensif bref à domicile \(TIBD\)](#) a été adopté.

Ce processus vise à :

- Assurer la sécurité et la qualité dans la gestion des ordonnances et de la médication au TIBD.
- Clarifier les rôles et responsabilités des intervenants, incluant les infirmières, les ICASI, les médecins, les IPSSM et les partenaires pharmaciens communautaires.
- Encadrer les pratiques relatives :
 - Au bilan comparatif des médicaments (BCM).
 - À la gestion du profil pharmacologique.
 - À la distribution et à l'administration des médicaments (injectables uniquement).
 - À la gestion des substances contrôlées et des retours de médicaments.
 - À l'entreposage et à la livraison des médicaments au local du TIBD.

Le document est disponible sur l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest et doit être consulté par l'ensemble du personnel concerné.

Nous vous remercions de votre collaboration afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et sécuritaire de ce processus.

AR/RG